

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2026

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2026

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission de compilation	1
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 7

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de
FONDATION DROIT AU TALENT

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'organisme FONDATION DROIT AU TALENT au 30 juin 2026, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des informations financières, nous avons préparé plusieurs écritures de régularisation.


Ménard Nadeau CPA inc.

1

Laval, le 5 octobre 2026

¹ Par Danielle Nadeau. CPA

FONDATION DROIT AU TALENT**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
PRODUITS		
Subventions	11 900 \$	8 752 \$
Musicothon	16 613	10 808
Dons	18 145	18 414
Activités de financement - Autres	-	15 583
Intérêts	628	2 196
Autres revenus	2 775	2 412
Chorale	9 354	9 939
Tirage	<u>10 873</u>	<u>9 235</u>
	<u>70 288</u>	<u>77 339</u>
CHARGES		
Soutien au programme de formation musicale	28 109	44 444
Projets musicaux	22 549	18 729
Musicothon	1 599	3 915
Activités de financement - Autres	1 600	8 337
Assurances	1 172	1 100
Chorale	4 433	2 841
Fournitures de bureau	3 407	2 166
Frais bancaires	35	222
Frais d'entretien et réparations	-	4 305
Honoraires professionnels	1 380	1 236
Hébergement du site Web	-	900
Publicité et promotion	-	161
Tirage	<u>-</u>	<u>3 422</u>
	<u>64 284</u>	<u>91 778</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>6 004 \$</u>	<u>(14 439) \$</u>

FONDATION DROIT AU TALENT**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
SOLDE AU DÉBUT	162 253 \$	176 692 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>6 004</u>	<u>(14 439)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>168 257</u></u> \$	<u><u>162 253</u></u> \$

FONDATION DROIT AU TALENT

BILAN

30 JUIN 2026

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	63 797 \$	76 082 \$
Débiteurs (note 3)	<u>3 587</u>	<u>4 595</u>
	67 384	80 677
PLACEMENTS (note 4)	<u>101 576</u>	<u>81 576</u>
	<u><u>168 960</u></u> \$	<u><u>162 253</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	703 \$	- \$
ACTIF NET		
SURPLUS	<u>168 257</u>	<u>162 253</u>
	<u><u>168 960</u></u> \$	<u><u>162 253</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

FONDATION DROIT AU TALENT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2026**

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>6 004 \$</u>	<u>(14 439) \$</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	1 008	1 848
Créditeurs	<u>703</u>	<u>-</u>
	<u>1 711</u>	<u>1 848</u>
	7 715	(12 591)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements	<u>(20 000)</u>	<u>(1 564)</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(12 285)	(14 155)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>76 082</u>	<u>90 237</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>63 797 \$</u></u>	<u><u>76 082 \$</u></u>

FONDATION DROIT AU TALENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2026

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour objets de soutenir le Programme Arts-Études du Centre de services scolaire de Laval, de promouvoir le programme et toutes les activités inhérentes à cette formation. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la « Fondation Droit au Talent » peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de comptabilité appliquée dans la préparation des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments suivants:

- produits de subvention comptabilisés selon la date de l'activité à laquelle elle s'applique
- produits de dons comptabilisés lorsqu'il y a certitude de l'encaisser
- immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Les immobilisations corporelles sont mises à la disposition des élèves et des écoles participants au programme.

Immobilisations détenues

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Immobilisations corporelles		
Instrument de musique	215 965 \$	212 035 \$
Autres équipements	19 635	19 635
Immobilisations incorporelles		
Site Web	<u>5 321</u>	<u>5 321</u>
	<u><u>240 921</u></u> \$	<u><u>236 991</u></u> \$

Soutien au programme de formation musicale

La fondation versait annuellement une somme au Centre de services scolaire de Laval à titre de soutien au programme de formation musicale.

Depuis 2018, le Centre de services scolaire de Laval a demandé à la fondation de faire sa contribution sous forme d'aide directe aux écoles participantes par l'achat d'instruments et d'accessoires pour l'enseignement de la musique et tout autre forme de support pour la réussite des programmes.

FONDATION DROIT AU TALENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2026

3. DÉBITEURS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Autres à recevoir	3 200 \$	1 950 \$
Intérêts courus	387	-
Taxes de vente à recevoir	<u>-</u>	<u>2 645</u>
	<u><u>3 587</u></u> \$	<u><u>4 595</u></u> \$

4. PLACEMENTS

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Placement garanti lié aux marchés, 5 ans, échéant en octobre 2026	50 007 \$	50 007 \$
Placement garanti lié aux marchés, 3 ans, échéant en décembre 2027	31 569	31 569
Placement à terme, 2,9 %, échéant en août 2028	<u>20 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>101 576</u></u> \$	<u><u>81 576</u></u> \$